



Les femmes davantage touchées par la perte d'autonomie

Parmi les personnes âgées de plus de 60 ans vivant à domicile, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se déclarer en perte d'autonomie. Elles sont davantage touchées par des problèmes rendant difficiles les actions de la vie quotidienne. Tous sexes confondus, un tiers des seniors de la région qui habitent chez eux souffrent de restrictions d'activités, souvent du fait de problèmes sensoriels, moteurs ou cognitifs. Plus l'âge augmente et plus ces personnes font appel à l'aide de l'entourage ou de professionnels.

Jean-François Thillet, Insee

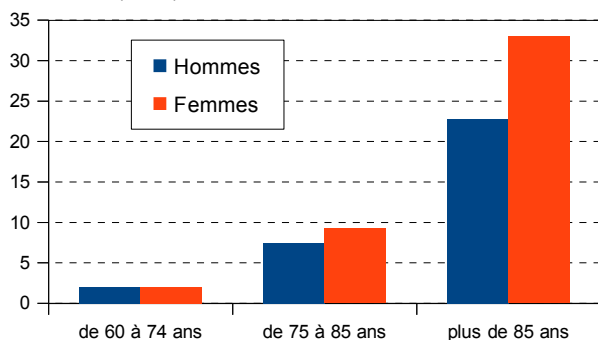
En 2014, 1,9 million d'habitants de la région sont âgés de plus de 60 ans, soit un quart de la population régionale, une proportion équivalente à la moyenne nationale. Il s'agit majoritairement de femmes (56 %) et cette proportion croît avec l'âge. Elles représentent ainsi 60 % des plus de 75 ans, et 69 % après 85 ans.

La perte d'autonomie concerne 6 % des plus de 60 ans

En Auvergne-Rhône-Alpes, 95 % des personnes de plus de 60 ans habitent dans un logement classique, chez elles ou dans la famille. Parmi elles, 6,4 % sont considérées en perte d'autonomie, soit 120 000 personnes. Elles subissent en effet de fortes restrictions d'activités, voire une incapacité totale à effectuer des actions simples de la vie quotidienne, comme se laver seul, s'habiller, sortir, se déplacer, lire ou suivre une conversation. La perte d'autonomie s'intensifie avec l'âge. Les femmes sont davantage touchées que les hommes à partir de 75 ans. Après 85 ans, 33 % des femmes sont concernées par la perte d'autonomie, soit 10 points de plus que les hommes (figure 1). Ces proportions sont similaires au niveau national.

1 La perte d'autonomie s'accroît avec l'âge

Part des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en perte d'autonomie (en %)



Note de lecture : 33 % des femmes de plus de 85 ans vivant à domicile sont en situation de perte d'autonomie.

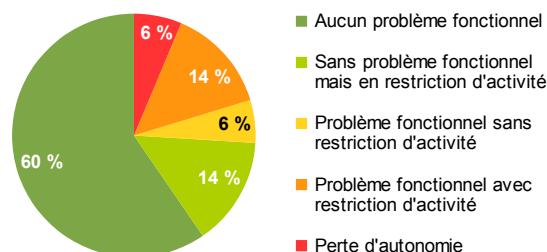
Source : Insee, Enquête vie quotidienne et santé 2014

Un senior sur quatre rencontre un problème fonctionnel

Après 60 ans, 26 % des personnes vivant à domicile ont des problèmes dits fonctionnels, car touchant une fonction de la vie courante (figure 2). Ils peuvent être sensoriels (vue, audition...), moteurs (déplacement, utilisation de la main...) ou encore cognitifs (compréhension, mémoire...).

2 Un quart des seniors ont un problème fonctionnel

Répartition des seniors à domicile en Auvergne-Rhône-Alpes en fonction du niveau d'autonomie



Note de lecture : 26 % des seniors ont un problème fonctionnel avec ou sans restriction d'activités (dont 6 % en situation de perte d'autonomie).

Source : Insee, Enquête vie quotidienne et santé 2014

L'espérance de vie étant plus longue pour les femmes, leur âge moyen est plus élevé. En Auvergne-Rhône-Alpes, les femmes de plus de 60 ans sont ainsi en moyenne âgées de 1,4 an de plus que les hommes du même âge. Cet écart contribue à ce que les femmes soient plus souvent atteintes par des problèmes fonctionnels. C'est en effet le cas de 28 % des femmes de plus de 60 ans contre 24 % des hommes. Ces proportions augmentent avec l'âge. Alors que les seniors de moins de 75 ans sont 16 % à souffrir de ces problèmes, c'est le cas de 66 % de ceux âgés de plus de 85 ans. Comme au niveau national, les problèmes fonctionnels les plus fréquents sont les difficultés motrices (elles touchent 20 % des seniors), devant les troubles cognitifs (12 %) et les problèmes sensoriels (8 %).

Un tiers des seniors doivent limiter leur activité pour raison de santé

Qu'ils soient concernés ou non par des problèmes fonctionnels, un tiers des seniors vivant à domicile dans la région limitent un peu ou fortement leur activité. Ce résultat est identique à la moyenne nationale. Outre les situations de perte d'autonomie, on trouve en effet 28 % de personnes déclarant limiter leurs activités pour raison de santé. Pour ceux-ci, ces restrictions s'accompagnent une fois sur deux de problèmes fonctionnels.

Après 75 ans, un recours plus fréquent aux aides combinées de l'entourage et de professionnels

Pour faire face aux problèmes rencontrés, les seniors peuvent notamment bénéficier de l'aide d'un professionnel (infirmier, aide-ménagère...), d'une aide technique (cane, déambulateur, fauteuil roulant...) ou d'un logement aménagé (barre d'appui, douche adaptée, porte élargie...). En Auvergne-Rhône-alpes, un quart des seniors vivant à domicile bénéficient d'une aide de ce type. Parmi eux, plus de la moitié recevaient déjà une aide de l'entourage. C'est le cas de 85 % des seniors en perte d'autonomie. Le recours à une aide augmente avec l'âge et l'accroissement des difficultés. En outre, le type d'aide mobilisé n'est pas le

même chez les jeunes seniors que chez les plus âgés. Les seniors de moins de 75 ans sont plus nombreux à recourir soit uniquement à une aide professionnelle (c'est le cas le plus fréquent), soit uniquement à celle de leur entourage. Au-delà de cet âge, les seniors recourent de façon plus systématique à l'aide combinée de leurs proches et de professionnels. ■

Une évolution favorable des incapacités entre 2007 et 2014, surtout pour les plus jeunes des seniors

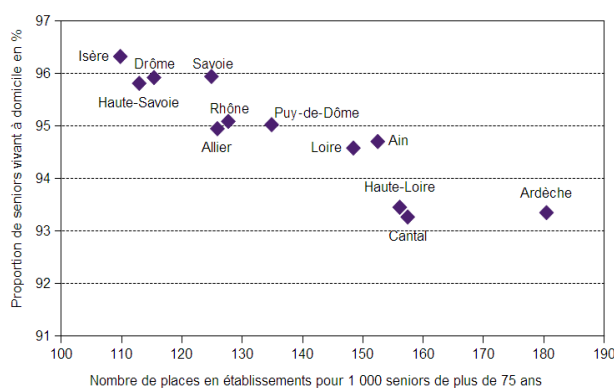
Plusieurs mesures de la perte d'autonomie et des incapacités peuvent être estimées grâce à l'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) 2014. Selon le critère retenu, on compte en France hors Mayotte entre 1 et 4 millions de personnes âgées concernées par la dépendance ou ses déterminants. Les prévalences des différentes pathologies pouvant entraîner la dépendance augmentent avec l'âge. Les écarts hommes-femmes, s'ils sont faibles à 60 ans, augmentent avec l'âge au détriment des femmes. Un tiers des seniors cumule au moins deux types de problèmes fonctionnels différents. La comparaison avec le précédent millésime de l'enquête VQS en 2007 met en évidence une baisse des incapacités à domicile entre 2007 et 2014. Cette diminution est plus importante pour les seniors âgés de 65 à 74 ans.

Les seniors vivent plus souvent à domicile lorsque les capacités d'accueil en établissement sont faibles

Dans la région, les capacités d'accueil pour personnes âgées sont de 129 places en établissement pour 1 000 personnes de plus de 75 ans. Ce taux est légèrement supérieur à la moyenne nationale, alors que la proportion de personnes âgées vivant à domicile est proche de la moyenne nationale. Les départements les plus pourvus sont l'Ardèche, et dans une moindre mesure, le Cantal, la Haute-Loire, l'Ain, et la Loire (figure 3). À l'inverse, l'Isère, la Haute-Savoie et la Drôme sont moins bien équipés. C'est aussi dans ces départements que la part des seniors à domicile est la plus élevée. À l'inverse, dans les départements les mieux pourvus en capacité d'accueil, on compte moins de personnes âgées vivant chez elles.

3 Le maintien à domicile est plus fréquent lorsque les capacités d'accueil en établissement sont faibles

Part des seniors vivant à domicile (en %) et capacité d'accueil en établissement pour personnes âgées (en ‰)



Note de lecture : l'Ardèche compte 180,4 places en hébergement pour personnes âgées pour 1 000 personnes de plus de 75 ans et 93,4 % des Ardéchois de plus de 60 ans habitent à domicile.

Sources : Insee, Recensement de la population 2014, EHPA 2014

Source

L'enquête Vie quotidienne et santé (VQS) a été menée en 2014 par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) du Ministère de la santé auprès des personnes de 60 ans ou plus vivant à domicile en France (appelées « seniors » dans cette étude). L'enquête VQS porte sur les capacités fonctionnelles, les difficultés quotidiennes et l'état de santé général de cette population.

Elle ne permet pas d'estimer la dépendance selon la grille AGGIR utilisée pour accorder l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), ni selon d'autres grilles comme celles de Katz ou de Colvez. Elle est approchée par un score calculé à partir des différentes questions posées dans l'enquête VQS. Les seniors obtenant un score élevé sont classés dans le groupe IV et considérés en situation de perte d'autonomie.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Aude Lécroart
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2018

Pour en savoir plus

- « La part de seniors à domicile en situation de perte d'autonomie varie d'une région à l'autre », *Insee Focus* n° 115, juin 2018
- « Seniors : d'assez bonnes conditions de vie mais qui se dégradent avec la perte d'autonomie », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 40, juin 2017
- « Incapacités et perte d'autonomie des personnes âgées en France : une évolution favorable entre 2007 et 2014 – Premiers résultats de l'enquête Vie quotidienne et santé 2014 », (M. Brunel, A. Carrère), *Les Dossiers de la Drees* n° 13, mars 2017

